



**Schéma
académique de
développement
des langues
vivantes**

Juin 2010

Schéma académique de développement des langues vivantes



Objectif général

L'objectif du schéma de développement des langues est celui du développement du plurilinguisme dans sa double acception :

- le monde, même à l'heure de la mondialisation et de la dominance de l'anglais, reste plurilingue dès lors qu'il s'agit de communiquer concrètement et sans ambiguïté sur de véritables contenus. L'Europe est plurilingue par essence, même si les institutions de l'Union Européenne ne le traduisent pas suffisamment. Rien ne permet d'envisager qu'il en soit autrement demain pour les générations d'élèves que nous sommes en train de former. Par ailleurs, la défense du français, la francophonie, est également liée au plurilinguisme et à la diversité culturelle. Notre région est enfin visitée chaque année par des milliers de touristes qu'il est stratégiquement déterminant de pouvoir accueillir dans leur propre langue.

Le schéma académique a par conséquent pour objet d'exposer les élèves à davantage de langues étrangères. L'anglais doit être parlé par nos élèves, mais pas seulement l'anglais. Maîtriser une langue autre que l'anglais, en plus de l'anglais, est un atout majeur pour les jeunes, et un choix doit être possible ;

- le plurilinguisme est également une compétence. La compétence plurilingue est celle que construit l'apprenant lors de l'apprentissage de plusieurs langues étrangères et qui lui permet de développer des stratégies et des savoirs transférables d'une langue à une autre.

Le schéma académique a par conséquent pour objet de mettre en place des parcours d'apprentissage permettant à l'élève d'être autonome dans deux langues étrangères et de construire la compétence plurilingue. Là où les ressources existent, les langues régionales peuvent constituer un outil efficace pour la construction de cette compétence.

L'objectif est donc de conduire l'élève au niveau B1/B2 en anglais et dans une autre langue au terme du cursus scolaire.



Rappel des dispositifs pédagogiques existants

Dispositifs favorisant la diversification linguistique et le plurilinguisme dans les établissements

- Le plan académique de développement de l'allemand, initié en 2005, dans le cadre de la déclinaison des accords franco-allemands de Sarrebruck, qui redonne une place à cette langue, constitue un élément de diversification.
- Les stratégies liées à l'ouverture de parcours attractifs avec des classes bi-langues ouvertes prioritairement aux élèves ayant commencé par l'apprentissage d'une langue autre que l'anglais dans le premier degré (cf. Annexe II, note rectorale du 30 novembre 2009), favorisent également la diversification.

Parcours favorisant l'acquisition de la compétence plurilingue

- Apprentissage conjoint de deux langues (cursus dits « bi-langues »).
- Apprentissage dans deux langues (cursus dits « bilingues »).

Parcours linguistiques favorisant la pratique de la langue dans une perspective d'action et de communication

- Développement des sections européennes et des enseignements de type EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Etrangère), c'est-à-dire de DNL (Disciplines Non Linguistiques).
- Sections binationales (délivrance du baccalauréat et de son équivalent étranger) ou internationales avec obtention de l'OIB (Option Internationale du Baccalauréat), avec un enseignement de la langue selon des modalités proches de l'enseignement de la langue maternelle (enseignement de langue, littérature et civilisation) et une discipline au moins enseignée dans la langue de la section.
- Les sections bilingues.

Le schéma académique prend par conséquent appui sur une réalité. Il a vocation à consolider l'existant et à permettre d'optimiser les efforts déjà consentis, dans une dynamique ambitieuse pour l'académie.



Premier degré

Eu égard à l'objectif de promotion du plurilinguisme, il s'agit à ce niveau d'enseignement, autant que faire se peut, d'ouvrir l'esprit des jeunes élèves à la diversité linguistique et culturelle en faisant en sorte qu'ils ne soient pas confrontés uniquement à l'anglais.

Compte tenu de la diversité des situations, deux types de cursus sont envisageables :

- cursus complet dans une langue autre que l'anglais, l'apprentissage de l'anglais étant proposé en 6^{ème} dans le cadre d'un Cursus Linguistique d'Excellence (cursus CLE), tel qu'il est défini dans ce document (cf infra, second degré) ;
- cursus de type bi-langue dès l'école primaire (et poursuivi au collège), à privilégier :
 - première langue dès le CP (dans la mesure des ressources disponibles, on commencera de préférence par la langue autre que l'anglais) ;
 - introduction d'une seconde langue à partir du CM1, voire plus tôt dans le cadre de projets particuliers.

Le volume horaire annuel de 54 heures (BO hors série n°3 du 19 juin 2008), qui peut être complété par un recours aux langues dans tous les enseignements, sera réparti aussi équitablement que possible entre les deux langues. On gardera à l'esprit qu'à ce niveau, la fréquence du recours aux langues étrangères est au moins aussi déterminante que le volume horaire : 6 fois 15 minutes, soit 3 fois 15 minutes dans chaque langue, valent mieux que 2 séances de 45 minutes.

Ce type de cursus bi-langue sera prioritairement mis en place dans les écoles où n'est pour le moment enseigné que l'anglais et où des enseignants sont en mesure de dispenser l'enseignement d'une autre langue. A cette fin, les enseignants volontaires pourront accéder aux formations de perfectionnement linguistique mises en place pour leurs collègues du second degré désireux d'enseigner leur discipline en langue étrangère (cf. infra, plan de formation linguistique).

Dans les écoles où les ressources ne permettent pas dans l'immédiat de mettre en place les cursus ci-dessus mentionnés, des actions seront conduites, en partenariat avec une autre école et/ou le collège de secteur pour sensibiliser les élèves, de manière ponctuelle (fêtes, journées portes ouvertes, journée européenne des langues, journée franco-allemande, journée de l'Europe, etc.) aux langues qui leur seront proposées dans leur secteur, à un moment de leur cursus scolaire.



Second degré

L'objectif est de mettre en place un parcours CLE (Cursus Linguistique d'Excellence) dans chaque établissement de l'académie d'ici 2012.

Collèges

Le parcours CLE comprendra :

- l'apprentissage conjoint de deux langues à parité horaire dès la 6^{ème} (3 heures dans chaque langue) ;
- un renforcement linguistique de deux heures en 4^{ème} et en 3^{ème} qui pourra se concentrer sur une langue ou se répartir entre les deux langues. Ce renforcement prendra progressivement la forme d'un enseignement de type EMILE (DNL) ;
- à partir de la 4^{ème}, le parcours CLE pourra être ouvert aux élèves motivés qui n'ont pas suivi le cursus depuis la 6^{ème}, sur avis du conseil de classe ;
- dans les Pyrénées-Orientales, on pourra substituer au renforcement linguistique ci-dessus évoqué, l'introduction du catalan comme LV3 à raison de 3 heures hebdomadaires en 4^{ème} et en 3^{ème} (le suivi au lycée devant être assuré).

Lycées d'enseignement général et technologique

Le parcours CLE comprendra :

- une organisation de l'enseignement des langues par groupes de compétences pour tenir compte des acquis des élèves dans chaque langue. A cette fin, un groupe académique composé d'inspecteurs de langue et de chefs d'établissement a produit deux documents qui seront progressivement complétés et enrichis à l'aune des diverses expériences (cf. Annexe I et Annexe III) ;
- une DNL dans une au moins des deux langues en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale. La DNL ne sera pas forcément la même chaque année et les élèves pourront alterner une DNL dans une langue avec une DNL dans l'autre langue. L'objectif est de consolider les compétences et aptitudes à pratiquer chaque langue dans une perspective de communication et d'action.

Lycées professionnels

Le parcours CLE de la voie professionnelle comprendra :

- la poursuite de l'apprentissage des deux langues apprises au collège et/ou l'enseignement d'une DNL dans le domaine professionnel ;
- un stage professionnel à l'étranger pouvant donner droit à des attestations Europro ou Europass.

Pour ce faire, les lycées professionnels faciliteront la poursuite de la LV2 commencée au collège :

- dans la mesure des moyens disponibles, on permettra aux élèves volontaires pour lesquels la LV2 n'est pas obligatoire de s'adjoindre au cours de LV2 des élèves pour lesquels la LV2 fait partie des enseignements obligatoires et évalués au baccalauréat ;
- pour les langues à moindre diffusion, et quand le nombre d'élèves concernés ne sera pas raisonnablement suffisant pour constituer un groupe, on pourra mettre en place une forme de visio-enseignement alliant travail autonome et séances de régulation en présentiel et/ou par visioconférence.

Niveaux de compétences visés pour les élèves des Coursus CLE

Les niveaux de compétences visées, en lien avec les programmes scolaires, adossés au Cadre Européen de Référence pour les Langues, sont :

Fin de CM2	A1 dans les compétences orales de deux LV
Début de 4 ^{ème}	A2 dans deux LV
Fin de 3 ^{ème}	B1 dans les compétences orales et dans la compréhension de l'écrit dans deux LV
Fin de 2 ^{nde} générale / 1 ^{ère} professionnelle	B1 dans toutes les compétences dans deux LV
Terminale	Niveau B1/B2 dans toutes les compétences dans deux langues (50% B1 et 50% B2)

Sur le plan de la diversification, une attention sera apportée à l'enseignement de l'arabe et du chinois, selon des modalités qui restent à définir.



Label académique d'excellence « ETOILE »

L'académie créera un label d'excellence pour l'enseignement des langues, qui sera décerné aux écoles et établissements sur la base de trois critères.

La carte des langues de l'établissement

La diversité de l'offre de formations linguistiques

- Un collège, au-delà de 500 élèves, doit proposer au moins trois langues vivantes.
- Un lycée d'enseignement général et technologique doit proposer au moins trois langues vivantes.
- Existence de stratégies et d'actions visant à attirer les élèves vers les langues moins choisies.

La mise en place d'un Coursus CLE

L'ouverture internationale de l'école ou de l'établissement

- Projet d'école ou d'établissement comportant un volet « Ouverture sur l'international et le plurilinguisme » (par exemple : valorisation, en plus des langues apprises à l'école, des autres langues que les élèves peuvent pratiquer dans le milieu familial).
- Existence de partenariats avec des établissements étrangers, d'échanges réels et/ou virtuels (travail collaboratif avec une classe étrangère via etwinning, par exemple), de mécanismes de mobilité, de rapprochements avec des ressortissants étrangers résidant dans la Région.
- Au lycée : offre et prise en compte de séjours de six semaines à l'étranger à l'initiative des établissements et des familles.

- Lisibilité de l'international au sein des établissements : par exemple, kiosque international, salles dévolues à des réceptions d'émissions TV en langues étrangères, message d'accueil dans les langues enseignées, signalisation en plusieurs langues, etc.

Des dispositifs pédagogiques conformes aux orientations actuelles

- Une organisation prenant en compte les acquis et compétences des élèves.
- Une évaluation et un système de validation et de positionnement des élèves adossés aux critères et niveaux du CECRL.

Le label, décerné pour un certain nombre d'années, marquera la reconnaissance académique des efforts accomplis. Il pourra par exemple contribuer à promouvoir la candidature des établissements à des financements européens.

Plan académique de formation linguistique **(pour enseignants de DNL)**

Le développement de ce schéma académique induira un besoin accru en personnels pouvant dispenser des enseignements de type EMILE (DNL). Un dispositif académique de formation linguistique pour les enseignants volontaires est par conséquent mis en place.

Dès 2010-2011, le Plan académique de Formation propose un dispositif aux enseignants volontaires souhaitant enseigner une DNL. L'objectif est de leur permettre de progresser du niveau B1 au niveau B2 du cadre européen. La formation sera donc ouverte en allemand, anglais, espagnol et italien aux enseignants se trouvant au niveau B1. Elle sera ouverte aux professeurs des écoles qui veulent se perfectionner dans la langue qu'ils enseignent déjà ou dans une deuxième langue.

11 points seront créés dans l'académie avec, dans chacun d'entre eux, un professeur ressource pour accompagner un groupe d'environ 10 personnes dans la langue concernée. Le professeur ressource aura pour mission de guider ses collègues dans une démarche d'autoformation. Il organisera 5 à 6 regroupements pour procéder aux régulations nécessaires et mettre en place des débats en langue étrangère. Il sera par ailleurs disponible pour communiquer par les moyens conventionnels (email, etc.) avec les professeurs en formation.

Par ailleurs, les possibilités d'échanges et de formation à l'étranger ouvertes aux enseignants restent naturellement d'actualité.

Importance du numérique

Le schéma académique de développement des langues est directement lié au développement du numérique dans les établissements scolaires. Des salles de langues bien équipées - ordinateur, vidéoprojecteur et enceintes de qualité – constituent de bonnes conditions d'enseignement. Par ailleurs, l'apprentissage des langues étrangères est aujourd'hui largement facilité par des techniques telles que la visioconférence ou la baladodiffusion. Dans le cadre de la classe et de partenariats avec l'étranger, la baladodiffusion et la visioconférence favorisent la pratique orale des langues en cohérence avec les programmes scolaires, adossés au Cadre Européen Commun

de Référence des Langues (CECRL), le Socle commun et le Brevet informatique et internet (B2i). La visioconférence est également un moyen de permettre à des élèves de profiter de la présence d'un assistant étranger affecté dans un autre établissement ; c'est le moyen aussi d'accompagner des élèves poursuivant de façon autonome l'apprentissage d'une langue ou de mettre en place un enseignement de cette langue là où des effectifs trop confidentiels ne permettent pas la présence continue d'un enseignant (cf. par exemple la poursuite d'étude de telle langue qui ne figure pas dans l'offre de formations de tel LP). Le numérique offre également un accès à des ressources et services distants (un portail académique inter-langues sera mis en place ; l'académie proposera des outils et ressources pédagogiques spécifiques). Au-delà de l'apprentissage lui-même, l'acquisition d'une « culture » numérique et informatique démultiplie les possibilités de communication et de rapprochement avec d'autres modes d'expression et de pensée. A ce titre, l'utilisation des TICE, tout comme la pratique des langues étrangères, offre une réponse pertinente, parmi d'autres, pour lutter contre l'échec scolaire et les disparités sociales. Le plan académique de formation linguistique pour l'enseignement d'une discipline en langue étrangère fera lui-même largement appel aux nouvelles technologies, en termes de communication comme de ressources.



Calendrier et pilotage

L'académie se donne trois ans à compter de 2010 pour réussir la mise en place de ce schéma académique, selon des modalités qui seront étudiées avec les Inspecteurs d'académie. Un groupe de pilotage académique présidé par le Recteur sera mis en place, comprenant notamment les Inspecteurs d'académie (IA-DSDEN et IA-IPR de langue) et les IEN chargés des langues, ainsi que des groupes départementaux, voire de bassins, afin d'impliquer la totalité de la chaîne éducative dans la mise en œuvre et la réussite de ce projet académique.

Les indicateurs qui permettront de suivre la mise en œuvre sont, entre autres :

- le nombre d'écoles proposant un cursus autre que l'anglais ou bi-langue ;
- le pourcentage d'élèves qui étudient en CM1/CM2 une langue autre que l'anglais, dont le pourcentage d'élèves apprenant l'allemand (indicateur LOLF) ou l'anglais et une autre langue ;
- le nombre de cursus CLE dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels ;
- le nombre d'écoles et d'établissements labellisés (label « Etoile »).

Les objectifs visés au niveau académique sont les suivants

Rentrée 2010

- Mettre en place un cursus bi-langue dans 50 écoles (soit une école par circonscription).
- Mettre en place un cursus CLE dans 75 collèges de l'Académie.
- Mettre en place un cursus CLE dans 15 lycées et 7 lycées professionnels.

Rentrée 2011

- Augmenter le nombre de cursus bi-langues en primaire pour que 150 écoles soient concernées.
- Augmenter le nombre de cursus CLE : 150 collèges devront être concernés.
- Mettre en place un cursus CLE dans 30 lycées et 15 lycées professionnels.

Rentrée 2012

- Augmenter le nombre de cursus bi-langues dans les écoles pour qu'il s'élève à 300.
- Avoir un cursus CLE dans chaque collège.
- Avoir un cursus CLE dans chaque lycée et lycée professionnel.

A n n e x e s

- I - Pistes de réflexion et outils pour l'accueil
des élèves de 2^{nde} en langues vivantes**
Document adressé à tous les lycées en mai 2009 **9**
- II - Parcours spécifiques de langues vivantes au collège**
Note de M. le Recteur en date du 30/11/2009 **16**
- III - Organisation de l'enseignement des langues
vivantes dans la nouvelle seconde**
Document adressé à tous les lycées en mars 2010 **20**

Annexe I

Pistes de réflexion et outils pour l'accueil des élèves de 2nde en langues vivantes

Document adressé à tous les lycées en mai 2009



Introduction

L'enseignement des langues au lycée doit répondre à une double problématique :

1 / Une problématique résultant des structures mises en place en amont

L'accueil des élèves en classe de 2nde en cours de langue vivante ne peut plus, dans de nombreux cas, être réglé par la simple affectation des élèves en LV1 ou LV2.

En effet, certains élèves ont commencé l'apprentissage de la langue 2 en 6^{ème} (dans les classes de 6^{ème} dites bi-langues), d'autres en 5^{ème} (dans le cadre expérimental du démarrage de la LV2 en 5^{ème}) ; d'autres encore ont suivi des parcours de sections européennes, en LV1 ou LV2, et ont bénéficié d'un horaire renforcé. Autant de parcours linguistiques spécifiques qui valorisent l'enseignement des langues au collège et dont les effets positifs sur les compétences des élèves en langue ne seront pérennes que si le lycée sait prendre en compte les acquis de ces élèves.

Il s'agit donc de donner aux élèves la possibilité de poursuivre les apprentissages linguistiques en fonction du niveau de compétence atteint en fin de collège. Ce « niveau » se mesure à l'aune des descripteurs retenus par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, sur lequel sont adossés les programmes scolaires.

Ce premier paramètre pose clairement le problème de la constitution des groupes ou classes.

2. Une problématique résultant de l'évolution de la didactique des langues vivantes, en lien avec l'adoption par la France, dans le cadre des programmes nationaux, du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Il est désormais **nécessaire de construire chez les élèves des compétences leur permettant de devenir de plus en plus autonomes** dans la pratique des langues étrangères.

Il s'agit donc d'organiser l'enseignement des langues pour faciliter :

- la mise en place de phases ciblées sur l'apprentissage de savoir faire relatifs à telle activité langagière ;
- la mise en place de scénarios pédagogiques permettant la pratique de la langue en situation aussi authentique que possible de recherche, production, échange d'information, négociation, etc.

Ce deuxième paramètre pose la question du décloisonnement et de la constitution de « groupes de compétence », selon la terminologie en vigueur dans les circulaires de rentrée successives depuis son apparition dans la note de service du 24-08-2001, intitulée « Expérimentation de nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes dans les lycées d'enseignement général et technologique à compter de la rentrée 2001 », parue au BO n°31 du 30 août 2001.

C'est en tenant compte de ces pistes de réflexion et des données locales qu'il convient d'envisager l'organisation de l'enseignement des langues vivantes.



Diversité des données locales

1. Diversité dans le profil des élèves de 2^{nde}

Les effectifs, variables d'une langue à l'autre, et le profil des élèves qui constituent ces effectifs, sont des facteurs déterminants.

Exemples :

- un lycée qui ne reçoit en 2^{nde}, en espagnol, que des élèves de LV2 n'organisera pas l'enseignement de l'espagnol de la même manière qu'un lycée dont les élèves qui apprennent l'espagnol se répartissent en une majorité relative d'élèves issus de 3^{ème} LV2 « standard » et une minorité importante d'élèves ayant reçu un enseignement renforcé de l'espagnol dans le cadre d'une section européenne ou d'un démarrage de l'espagnol en 6^{ème} ou en 5^{ème} ;
- un lycée qui n'accueille en 2^{nde}, en allemand, que des élèves issus de 3^{ème} bi-langue, n'organisera pas l'enseignement de l'allemand de la même manière qu'un lycée qui reçoit des élèves issus de 3^{ème} bi-langue (assimilables à des élèves de LV1) et des élèves de 3^{ème} LV2 « standard ». Cette organisation différera même selon le nombre d'élèves issus de bi-langues et le nombre d'élèves issus de LV2 « standard » ;
- un lycée qui accueille des élèves issus de classes de 3^{ème} bi-langues accueille des élèves qui ont théoriquement le même niveau dans les deux langues. Cela peut donc avoir des répercussions dans l'organisation de l'enseignement de l'anglais également ;
- un lycée professionnel qui accueille les élèves d'une classe de 3^{ème} DP6 n'ayant pas bénéficié d'une LV2 doit faciliter leur intégration et leur adaptation. Il convient d'organiser l'enseignement des langues, notamment celui de la LV2, en tenant compte des compétences réelles des élèves, dans la mesure où l'étude de deux langues vivantes revêt désormais un caractère obligatoire dans toutes les spécialités de baccalauréat professionnel relevant de la grille 2 (cf. Arrêté du 10 février 2009).

2. Diversité dans les ressources humaines

2.1. Certaines équipes ont déjà expérimenté un enseignement par « groupes de compétence », sous des formes et en fonction d'objectifs divers :

- le déséquilibre de groupes de LV1 et LV2 dans certaines langues a pu conduire à la composition de groupes plus équilibrés ;
- la constitution de facto de groupes plus hétérogènes a rendu nécessaire le regroupement d'élèves en fonction de besoins identifiés sur une partie de l'horaire : ces besoins sont identifiés par rapport aux capacités attendues à tel niveau de compétence du Cadre européen.

Parmi ces équipes, certaines ont développé des liaisons étroites avec les collèges de leur secteur et ont mis au point des outils pour substituer à la notion de LV1 et de LV2 celle de niveau A2 et niveau B1 (en référence à des compétences identifiées).

La taille et le profil des équipes déjà impliquées sont très variables : les expérimentations concernent dans certains lycées l'enseignement d'une seule langue, voire d'une partie des enseignants d'une langue, dans d'autres lycées elles concernent deux ou trois langues. L'organisation de l'enseignement par groupes de compétences concerne rarement tout un niveau. Ce n'est pas parce que toute l'équipe d'enseignants de telle langue n'est pas partante que rien n'est possible.

2.2. D'autres équipes n'ont pas encore franchi le pas d'une organisation différente, mais se posent des questions relatives aux deux problématiques évoquées en introduction, auxquelles elles sont ou vont être confrontées.

2.3. Reste le cas des langues pour lesquelles il n'y a qu'un seul enseignant dans certains établissements. C'est le cas, entre autres, de la langue enseignée au titre de la LV2 dans certains lycées professionnels, voire de telle langue autre que l'anglais ou l'espagnol dans certains lycées d'enseignement général et/ou technologique : il est possible aussi de prévoir un travail en groupes de compétence. L'enseignant peut choisir de décroisonner pendant une partie de l'horaire afin de travailler de manière plus ciblée une activité langagière en fonction des besoins repérés des élèves (ces besoins étant identifiés par rapport au niveau visé, le plus souvent A2-B1). Il peut également répartir les élèves en deux ou trois groupes afin de travailler plusieurs activités langagières d'un même niveau. Dans les deux cas, il est essentiel que le travail effectué pendant l'horaire décroisonné (en « atelier ») soit intégré au travail conduit pendant l'horaire non décroisonné. Enfin la fréquence de l'horaire décroisonné est fonction des besoins de la classe et peut fluctuer en cours d'année scolaire. Il peut par exemple être de deux heures par semaine pendant une période de l'année et passer à une séance de 3 heures tous les mois par la suite.



Préconisations pour la mise en place d'une organisation de l'enseignement des langues adaptée aux profils d'élèves

Compte tenu des expériences relatées par les chefs d'établissement ayant participé au groupe de travail, nous proposons un exemple de démarche.

1. Recenser, pour chacune des langues, les effectifs et les profils qui les composent, à partir d'une enquête auprès des collèges du secteur.

Exemple : pour chaque langue

- Combien d'élèves en tout ?
- Combien d'élèves LV1 ou bi-langues ?
- Combien d'élèves LV2 « standard » ?
- Combien d'élèves en section européenne de telle langue ?

2. Constituer une équipe autour d'un projet d'organisation de l'enseignement des langues (voire de telle langue, si une seule est concernée)

Il convient de réunir un conseil d'enseignement « langues vivantes » dans un premier temps, langue par langue dans un deuxième temps, pour poser le problème de l'accueil des élèves de 2^{nde}.

Pour ce faire, le conseil d'enseignement doit réfléchir :

- sur la double problématique à laquelle doit répondre l'enseignement des langues (cf. introduction) ;
- à partir d'un état prévisionnel des effectifs et des profils pour chaque langue (cf. point précédent).

Exemple : espagnol

Que faire avec 200 élèves dont 15 LV1 et 10 venant d'une section européenne espagnol de collège, tous les autres étant des LV2 « standard » ?

Exemple : allemand

Que faire pour que les élèves issus de 3^{ème} bi-langues puissent être accueillis au même niveau de compétence dans les deux langues ?

3. Collecter des informations sur le profil linguistique des élèves arrivant en 2^{nde}

A partir du moment où la décision est prise (avec engagement d'une équipe) de prendre en compte les acquis des élèves, **il convient de collecter des informations plus précises en termes de compétences.**

Le plus simple est sans doute d'**organiser une réunion de liaison lycées/collèges** entre professeurs de la ou des langues concernées par le projet, et de travailler à partir de la « **fiche de positionnement** » (cf. page 15 de ce fascicule) en expliquant aux enseignants des collèges ce qui est envisagé à partir de ces données : il ne s'agit pas de comparer les résultats de tel et tel collège, il ne s'agit pas de classer les élèves en « bons », « moyens » et « faibles », mais de voir où ils en sont par rapport aux « niveaux de compétence » du Cadre européen, pour tenir compte de leurs acquis et de leurs besoins.

4. Constituer les groupes de base (ou groupes « classe ») en fonction de ces données

Il y a plusieurs possibilités, en fonction des données recueillies, des effectifs relatifs à telle langue, du nombre de groupes rendu possible par le nombre d'enseignants impliqués **et des choix pédagogiques opérés.**

Exemples :

- constitution de groupes de base hétérogènes ;
- constitution de groupes de base en cherchant une forme d'homogénéité (exemple : regrouper les élèves qui ont atteint ou sont en voie d'atteindre le niveau B1 dans les activités de compréhension) ;
- constitution d'un groupe bi-langue 1 langue + anglais : dans ce groupe bi-langue, qui poursuit l'objectif des bi-langues de collège de conduire les élèves à la maîtrise égale des deux langues, soit au niveau B2 en terminale, on pourra, outre les élèves issus de classes de 3^{ème} bi-langues, accueillir des élèves n'ayant pas suivi une scolarité en classe bi-langue mais ayant dépassé le niveau A2 dans les deux langues apprises au titre de leur LV1 et LV2.

Quelle que soit la forme du groupe de base, plus ou moins hétérogène selon le choix, il peut **être intéressant de prévoir un décloisonnement sur une partie de l'horaire**, par exemple sur 1/3 de l'horaire.

Cela peut permettre, en fonction des moyens et/ou des ressources humaines de l'établissement, de constituer sur cette partie décloisonnée un nombre de groupes supérieur au nombre de groupes de base, par exemple en faisant intervenir, sur 3 groupes de base, un enseignant de plus ou l'assistant de langue. Cela présente plusieurs intérêts pédagogiques, **pour peu que les enseignants impliqués aient la possibilité de se concerter de façon régulière** :

- travailler de manière plus ciblée une activité langagière en fonction des besoins des élèves (ces besoins étant identifiés par rapport au niveau visé) ;
- moduler la taille des groupes en fonction de l'activité langagière ciblée : on pourra diminuer la taille des groupes qui travaillent la production et l'interaction orales ;
- travailler sur des supports et situations différents pour recueillir et/ou produire des informations qui sont ensuite requises pour nourrir un projet conduit au sein du groupe de base : ce genre de travail différencié peut bien sûr être conduit au sein même du groupe de base, mais la mise en commun d'éléments recueillis dans des lieux divers peut être plus motivante.

Remarques :

Les expériences conduites dans ce domaine font apparaître que :

- les élèves ont besoin d'identifier un enseignant comme « leur » enseignant : autrement dit, la partie de l'horaire en groupe de base doit rester la plus importante ;
- les élèves ont besoin de s'adapter au groupe : autrement dit, le regroupement sur la partie « décloisonnée » ne doit pas être remis en cause toutes les semaines, mais s'opérer sur des périodes de quelques semaines (5 à 6 semaines) ;
- le travail effectué pendant l'horaire décloisonné (en « atelier ») doit être intégré au travail conduit pendant l'horaire non décloisonné.

5. Constituer les groupes de base (ou groupes « classe ») et les barrettes en fonction du projet

Pour éviter de monter des « usines à gaz » au niveau des emplois du temps, il est important d'avoir des projets à taille humaine, c'est-à-dire portant au maximum sur 3 ou 4 divisions.

Dans certains cas, selon la constitution des classes et/ou des groupes de base, les barrettes peuvent être limitées à l'alignement sur une heure de l'horaire d'enseignement de telle langue.



Conclusion

Le groupe de travail a conscience de n'avoir point envisagé toutes les situations possibles. Tel n'était d'ailleurs pas et ne pouvait pas être son objectif.

Il souhaitait simplement, par l'évocation de situations diverses et la mise à disposition d'un outil de liaison 3^{ème}/2^{nde}, favoriser et soutenir la nécessaire réflexion des équipes de personnels de direction et d'enseignants soucieuses de mettre en place l'accueil pédagogique le plus approprié aux profils des élèves arrivant en classe de 2^{nde}.

Les membres du groupe de travail sont prêts à apporter le concours de leur expérience aux équipes qui en éprouveraient le besoin. De même, ils seront heureux d'être informés des dispositifs mis en place et de pouvoir éventuellement les suivre. Tout dispositif nouveau ne peut en effet qu'enrichir l'éventail des dispositifs existants et contribuer ainsi à la réflexion commune. Ils seront preneurs de toute critique susceptible de faire évoluer ce document, dans l'intérêt des élèves et de la discipline « langues vivantes ».

Document élaboré par un groupe de travail composé de :

*Jean Aubry, proviseur du lycée Jean Vilar, Villeneuve-lès-Avignon
Janine Barbé, proviseur du lycée Clemenceau, Montpellier
Norbert Biscons, IA-IPR d'allemand, Coordonnateur des langues
Gérard Clamens, proviseur du lycée Anthonioz – de Gaulle, Milhaud
Annie Cohen-Bacrie, IEN ET-EG d'anglais
Jean-François Devois, proviseur adjoint, lycée Jean amade, Céret
Benoît Grellet, proviseur adjoint, lycée Docteur Lacroix, Narbonne
Véronique Humbert, principal adjoint, Cité scolaire André Chamson, Le Vigan
Maxime Lachèze, IA-IPR d'anglais
Myriam Manificier, IA-IPR d'espagnol
Margareth Manresa, Chargée de mission pour l'espagnol en lycée professionnel
Michèle Roca, proviseur du lycée Jean Lurçat, Perpignan
Michel Ryckebusch, proviseur du lycée professionnel Léon Blum, Perpignan
René-Paul Sanchez, proviseur du lycée Chaptal, Mende
Catherine Vallet, IA-IPR d'anglais
Marie-Hélène Van Grunderbeeck, IA-IPR d'espagnol*

Fiche de positionnement [fin de collège]

TIMBRE DU LYCEE

Collège :

Nom de l'élève :

Profil :

	oui	non
Cursus bi-langues (langues :.....)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage LV2 en 5è (langue):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Section européenne (langue:.....)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

POSITIONNEMENT DE L'ELEVE PAR RAPPORT AUX NIVEAUX VISES EN LANGUES VIVANTES

1. Définition des niveaux visés :

B1	<p>Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières à l'école (thèmes abordés dans les programmes) et dans les loisirs. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers (thèmes abordés dans les programmes) et dans ses centres d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.</p>
A2	<p>Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, thèmes abordés en classe). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats (thèmes abordés en classe).</p>

Les descripteurs ci-dessus sont précisés pour chacune des activités langagières (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, interaction orale, expression orale et expression écrite) dans les grilles académiques disponibles sur les sites de chaque langue. Sur ces mêmes sites sont également disponibles des exemples d'évaluations calibrées sur les niveaux du Cadre européen, pour chacune des activités langagières.

2. Positionnement

Indiquer le nom de la langue et mettre une croix dans la case correspondante.

	Langue :			Langue :		
	A2 en cours d'acquisition	A2 atteint	B1 atteint ou en cours d'acquisition	A2 en cours d'acquisition	A2 atteint	B1 atteint ou en cours d'acquisition
Compréhension de l'oral						
Compréhension de l'écrit						
Interaction orale						
Expression orale en continu						
Expression écrite						

Annexe II

Parcours spécifiques de langues vivantes au collège

Note de Monsieur le Recteur en date du 30 novembre 2009

La présente note a pour objet de préciser les objectifs et modalités de fonctionnement des sections bi-langues et sections européennes en collège, parcours complémentaires dans le cadre de notre politique qui vise à promouvoir l'ambition scolaire en dotant nos élèves des outils qui leur permettront de se mouvoir et de travailler dans le monde de demain.



Sections bi-langues

I. Objectifs des sections bi-langues

Objectifs stratégiques

- Promouvoir le plurilinguisme et l'ouverture sur le monde.
- Favoriser la diversité linguistique en encourageant les familles à choisir une autre langue que l'anglais, ou une langue associée à l'anglais en primaire quand c'est possible et en assurant la poursuite de l'apprentissage de cette langue en 6^{ème} tout en garantissant l'apprentissage de l'anglais.
- Consolider les langues moins spontanément choisies par les familles.

Eu égard à ces objectifs stratégiques et en lien avec les préconisations nationales (cf. circulaire de rentrée 2009, n°2009-068 du 20 mai 2008, parue au BO n°21 du 21 mai 2009) et le plan académique de développement de l'enseignement de l'allemand, on accordera une attention particulière à cette langue dans le développement des sections bi-langues.

Objectifs pédagogiques

- Conduire des élèves motivés par l'apprentissage des langues à un niveau égal dans deux langues vivantes en fin de collège, ce niveau étant le niveau B1, visé par les programmes pour la LV1.
- Développer chez les élèves des savoirs et savoir-faire transversaux à l'apprentissage de toute langue vivante et les doter ainsi d'outils facilitant l'apprentissage des langues tout au long de la vie, cette compétence étant un atout d'insertion majeur. La mise en œuvre de cet objectif suppose un travail concerté entre enseignants des deux langues de la section.

II. Modalités d'ouverture

L'ouverture est de la compétence de l'IA-DSDEN du département, qui fournit aux collèges concernés les explications techniques permettant de fonctionner à partir des moyens attribués.

La demande, liée à un projet pédagogique, est faite auprès de l'IA-DSDEN du département, dans le cadre de la préparation de rentrée.

III. Priorités d'ouverture

- **Priorité 1** : Accueil des élèves bénéficiant de l'enseignement d'une langue autre que l'anglais en primaire ; dans certains cas, il sera peut-être nécessaire d'ouvrir une 2^{ème} classe bi-langue si le nombre d'élèves devant poursuivre en 6^{ème} l'apprentissage de la langue autre que l'anglais commencé en primaire est supérieur à un groupe de langue.
- **Priorité 2** : Consolidation d'une langue autre que l'anglais proposée au titre de la LV1 et en perte de vitesse ; dans ce cas, il convient d'ouvrir de manière concomitante la section bi-langues en 6^{ème} et la langue autre que l'anglais dans au moins une école primaire du secteur.
- **Priorité 3** : Consolidation d'une langue autre que l'anglais proposée au titre de la LV2 et en perte de vitesse.

IV. Modalités de recrutement des élèves

- **Priorité 1** : Les classes bi-langues sont PRIORITAIREMENT réservées aux élèves ayant commencé par une langue autre que l'anglais, voire par deux langues dont l'anglais en primaire. Tous les élèves, ayant commencé par la langue autre que l'anglais, qui le souhaitent doivent être admis dans la section bi-langue.
- **Priorité 2** : Dans la mesure des places disponibles, sont également admis les élèves venant d'écoles dans lesquelles la langue autre que l'anglais de la section bi-langue n'était pas proposée.

V. Modalités de fonctionnement

- **Les deux langues seront traitées à parité horaire : 3 séquences hebdomadaires dans chaque langue en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.**
- Il sera précisé aux familles que le choix de la section bi-langue engage la poursuite des deux langues jusqu'en 3^{ème}. Pas de 3^{ème} langue possible au collège, hormis les langues régionales, catalan et occitan.
- On pourra choisir de ne pas regrouper les élèves de la section bi-langue au sein d'une seule division, pour éviter tout effet élitiste, mais ils seront regroupés pour les cours de langue, tant pour la langue autre que l'anglais que pour l'anglais, afin de faciliter la mise en œuvre d'un projet pédagogique propre à la section bi-langue.
- On procédera à des évaluations conjointes dans les deux langues au moins à deux stades de la scolarité au collège, en fin de 5^{ème}/début 4^{ème} par rapport au niveau A2, dans la deuxième partie de l'année de 3^{ème} par rapport au niveau B1.
- Les collèges fourniront aux lycées d'accueil les éléments leur permettant de tenir compte de la situation particulière des élèves issus de classes bi-langues à leur arrivée en 2^{nde}.
- Pour des raisons de lisibilité des données chiffrées, on inscrira les élèves en LV1 dans la langue autre que l'anglais et en LV2 en anglais.



Sections européennes

I. Objectifs

- Développer des compétences dans l'utilisation de la langue en donnant aux élèves l'occasion, à partir du lycée, voire du collège quand c'est possible, de la pratiquer dans des disciplines non linguistiques, voire professionnelles.
- Pour ce faire, renforcer les compétences linguistiques et culturelles dès le collège (classe de 4^{ème}) par un horaire spécifique et des actions en lien avec des partenaires étrangers.

II. Modalités d'ouverture

L'ouverture est de la compétence du Recteur, sur avis de l'IA-DSDEN du département et des corps d'inspection compétents.

La demande, liée à un projet pédagogique, est faite auprès du Recteur (DAREIC). Compte tenu des modalités de fonctionnement (cf. infra), toute demande d'ouverture doit faire apparaître :

- les possibilités de travail avec un partenaire étranger ;
- l'insertion dans un réseau de collèges alimentant une section européenne en lycée ;
- l'avis du bassin, unité de lieu dans laquelle on s'efforcera de promouvoir la diversité linguistique.

III. Modalités de recrutement des élèves

Les élèves sont recrutés sur leur motivation pour la langue de la section.

Les élèves issus de classes bi-langues ne peuvent être exclus du recrutement au motif qu'ils ont suivi un parcours bi-langue en 6^{ème} et 5^{ème}. Les deux parcours sont complémentaires sur le plan pédagogique. Un élève issu d'une section bi-langue peut être inscrit en 4^{ème} en section européenne dans l'une des deux langues apprises depuis la 6^{ème}, voire depuis l'école.

IV. Modalités de fonctionnement

- La circulaire n° 92-234 parue au BO n°33 du 3 septembre 1992 constitue le texte fondateur des sections européennes.
- Les sections européennes fonctionnent généralement à partir de la classe de 4^{ème}.
- Sur des projets particuliers, soumis à l'avis des corps d'inspection concernés, et en lien avec l'introduction d'une Discipline Non Linguistique dès le collège, elles peuvent fonctionner dès la classe de 6^{ème}.
- Le renforcement linguistique est de deux heures hebdomadaires en 4^{ème} et en 3^{ème}. En cas de démarrage anticipé, le renforcement linguistique concerne les deux années qui précèdent l'introduction de la Discipline Non Linguistique.
- Une des deux heures de renforcement linguistique pourra être consacrée à une Discipline Non Linguistique si les ressources de l'établissement le permettent.



Sections bi-langues ou internationales

Les sections internationales (section anglais/américain du Lycée Jules Guesde et section espagnol du Lycée Joffre) ont pour objectif de conduire les élèves à l'obtention de l'OIB (Option Internationale du Baccalauréat).

Les sections binationales (section Abibac du Lycée Clemenceau et section Esabac du Lycée Jules Guesde) conduisent les élèves à l'obtention d'un double diplôme (Abibac : baccalauréat français + baccalauréat allemand ; Esabac : baccalauréat français + baccalauréat italien).

Ces établissements travaillent en partenariat avec des établissements étrangers.

Dans ces sections, la langue est enseignée selon des modalités proches de l'enseignement de la langue maternelle (enseignement de langue, littérature et civilisation) et une Discipline Non Linguistique au moins est enseignée en totalité dans la langue.

Ces sections concernent des élèves très motivés, recrutés sur dossier et/ou test d'entrée.

L'idéal est de proposer des parcours complets (de l'école primaire, voire maternelle, au lycée), étant entendu que des élèves peuvent rejoindre le parcours à plusieurs niveaux.

Les collèges qui disposeraient de ressources conséquentes en matière d'ouverture internationale (partenariats avec établissements étrangers) et d'enseignement de Disciplines Non Linguistiques pourraient se rapprocher de l'Inspecteur d'Académie – Directeur des services départementaux de l'éducation nationale, qui étudiera la situation en lien avec les responsables académiques de l'enseignement des langues et des relations internationales.

Contrairement aux sections bi-langues et aux sections européennes, ces sections internationales conservent un caractère exceptionnel et font l'objet d'une validation ministérielle.

Signé : Christian PHILIP

Annexe III

Organisation de l'enseignement des langues vivantes dans la nouvelle seconde

Document adressé à tous les lycées en mars 2010



Introduction

Le présent document complète le document réalisé en 2008-2009, intitulé « Pistes de réflexion et outils pour l'accueil des élèves de 2nde en langues vivantes » et envoyé à tous les lycées en mai 2009.

Le document de 2009, inséré en annexe (Annexe I de ce fascicule), reste d'actualité.

Le document de 2010 prend appui sur la réflexion d'un groupe de travail composé d'inspecteurs de langue et de chefs d'établissement, nourrie par l'enquête conduite en décembre 2009 sur l'organisation de l'enseignement des langues en classe de 2nde et les projections effectuées dans la perspective de la mise en place de la réforme des lycées.

L'objectif de ce document est d'aider les équipes d'établissements à organiser l'enseignement des langues au lycée en tenant compte de l'hétérogénéité des parcours suivis par les élèves accueillis et des attentes de l'Institution au niveau des compétences en langues des élèves, définies par les programmes adossés au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.



Enquête sur l'organisation de l'enseignement des langues en lycée

1 / L'état des lieux réalisé suite à l'enquête organisée en décembre 2009, à laquelle 30 établissements ont répondu, l'expérience des proviseurs membres du groupe de réflexion académique et les observations effectuées par les corps d'inspection, font apparaître :

- **la difficulté rencontrée** pour mettre en place les groupes de compétences à la rentrée 2009 : cette mise en place nécessite de la part des équipes une réflexion qui n'a pu être conduite partout, compte tenu de l'arrivée tardive du document « Pistes de réflexion et outils pour l'accueil des élèves de 2^{nde} en langues vivantes » (cf. document ci-joint, adressé à tous les lycées en mai 2009) et des contraintes liées à ce moment-là à la reconquête du mois de juin. La réflexion est conduite cette année, dans la perspective de la mise en place de la nouvelle 2^{nde} ;
- **une grande variété** dans les établissements qui ont mis en place un système de groupes de compétence en langue.

tant au niveau de l'organisation :

- l'organisation spécifique concerne le plus souvent une seule langue, dans quelques cas seulement plusieurs langues ;
- barrettes sur l'ensemble des classes de 2^{nde} dans certains cas, sur un nombre limité de classes dans d'autres cas ;
- barrettes sur deux divisions avec trois enseignants pour constituer trois groupes à partir d'une évaluation initiale ;
- barrettes sur une heure, en sus de l'horaire de base, pour permettre un travail sur les compétences orales.

qu'au niveau du contenu :

- barrettes permettant la constitution de groupes d'activités langagières, selon un système de cycles de 6 semaines débouchant sur une tâche finale qui donne du sens au travail conduit sur le cycle ;
- barrettes permettant la constitution de groupes homogènes, sans distinction entre LV1 et LV2 après évaluation de début d'année ou positionnement des élèves par les professeurs de 3^{ème}: élèves n'ayant pas ou ayant à peine atteint le niveau A2 d'une part, élèves ayant dépassé ce niveau et se dirigeant vers le niveau B1 d'autre part.

Cette variété est la preuve, s'il le fallait, de l'hétérogénéité des situations locales, qui découle elle-même de la diversité des parcours linguistiques suivis par les élèves en collège. Elle est la preuve qu'il n'y a pas une réponse, mais que la réponse doit être construite en fonction du public accueilli, dont l'hétérogénéité peut varier d'une langue à l'autre, et de la composition des équipes pédagogiques.

Il semble que l'organisation qui permet le plus de possibilités soit celle qui consiste à mettre en place des barrettes d'anglais d'une part, des barrettes d'autres langues (le plus souvent allemand/espagnol, mais aussi italien ou autre langue) d'autre part, les élèves étudiant tous chacune de ces langues au titre de la LV1 ou de la LV2.

2 / Points positifs et questions souvent posées

L'organisation de l'enseignement par groupes de compétence, qu'il s'agisse de groupes de niveaux de compétence ou de groupes d'activités langagières, a des effets positifs :

- cela renforce le travail des équipes de professeurs et génère une réflexion entre les enseignants des différentes langues ;
- cela se traduit par des évaluations communes, qui donnent plus de crédibilité au travail de chacun ;
- l'organisation étant conforme aux objectifs retenus, cela facilite le travail d'enseignement et d'apprentissage.

Les retours d'enquête attirent l'attention sur certains points :

- les changements de groupes ne doivent pas être trop fréquents : les élèves doivent absolument identifier leur professeur ;
- le fonctionnement d'une organisation de l'enseignement par groupes de compétences nécessite une concertation entre les enseignants : il est utile de prévoir un temps de concertation dans l'emploi du temps.

Certains retours d'enquête posent des questions de fond :

- les niveaux attendus en LV1 et LV2 étant différents, comment noter les élèves dans des groupes où la distinction entre LV1 et LV2 est dépassée ?
- sur quels critères évaluer les élèves et constituer les groupes ?

3 / Eléments de réponses

- Le document « Pistes de réflexion et outils pour l'accueil des élèves de 2nde en langues vivantes » reste d'actualité et peut nourrir la réflexion des équipes qui doivent trouver le mode d'organisation qui correspond à leur public d'élèves et aux ressources humaines dont ils disposent.

Les mises en garde ci-dessus évoquées, concernant des changements de groupes trop fréquents et l'intérêt de ménager un temps de concertation, méritent d'être prises en compte.

- Le groupe académique interlangues, qui travaille sur l'évaluation, conduit une réflexion et produit des outils (exemples de situations et supports d'évaluation, grilles d'évaluation, etc.), disponibles sur le site académique de chaque langue.
- La question de l'organisation de l'enseignement des langues fait l'objet d'une OFC : les établissements qui le souhaitent peuvent s'adresser à la DAFPEN pour mettre en place une formation d'établissement ou de bassin sur cette question. Les IA-IPR et IEN-ET/EG de langues peuvent également intervenir sur cette question, à la demande, dans le cadre d'un conseil d'enseignement.



Quelques pistes supplémentaires en lien avec la réforme du lycée

La réforme du lycée, qui globalise les horaires de langue vivante pour les séries générales à partir de la classe de 2^{nde}, entérine le dépassement de l'opposition LV1/LV2, qui dans bien des cas ne correspond plus à une réalité chronologique du démarrage des apprentissages.

Les notions de LV1 et LV2 correspondaient à des regroupements par niveaux, les niveaux étant implicites.

Dans la mesure où le niveau implicite n'est plus justifié par la durée de l'apprentissage, il s'agit d'établir ce niveau en fonction de critères précis. Ceux du CECRL, A2 et B1, auxquels sont référés les programmes de 3^{ème} et de 2^{nde}.

Questions d'organisation et décisions relevant de l'établissement

Il y a plusieurs manières de répartir les 5h30.

Dans tous les cas, il est conseillé de procéder à un positionnement des élèves (cf fiche de positionnement, page 15). Ce positionnement peut être fait par les enseignants de collège, ou à partir d'une évaluation diagnostique en début de 2^{nde}.

Exemples de répartition des 5h30 :

- 2 fois 2h45, soit selon une alternance par quinzaine, une fois 2h30 et une fois 3h dans chaque langue ;
- 2 fois 2h30 dans chaque langue et globalisation des 30 minutes restantes pour organiser, une fois par quinzaine une séance de 1h dans chacune des langues ou, une fois toutes les 4 semaines, une séance de 2h dans une des langues, en alternant d'un mois sur l'autre avec l'autre langue, sur un projet particulier (débat, réalisation d'un projet, ...);
- certains établissements envisagent de globaliser l'horaire de 2^{nde} (5h30) et de 1^{ère} (4h30) et d'accorder 3 heures à l'anglais une année et 2h30 l'autre année, et 2h30 aux langues autres que l'anglais (hormis la LV3, qui fonctionne toujours sur 3 heures) une année et 3 heures l'autre année.

Par ailleurs, certains établissements décident de consacrer aux langues une partie de l'horaire pour l'enseignement en groupes allégés. Par exemple : certains établissements envisagent ainsi de constituer des groupes allégés de 23/24 élèves dans chaque langue sur un horaire de 3 heures pour chaque langue.

Document élaboré par un groupe de travail composé de :

Jean Aubry, proviseur du lycée Jean Vilar, Villeneuve-lès-Avignon
Janine Barbé, proviseur du lycée Clemenceau, Montpellier
Norbert Biscons, IA-IPR d'allemand, Coordonnateur des langues
Marie-Hélène Bodilis, proviseur du lycée René Gosse, Clermont-l'Hérault
Gérard Clamens, proviseur du lycée Anthonioz – de Gaulle, Milhaud
Annie Cohen-Bacrie, IEN ET-EG d'anglais
Jean-Michel Diot, proviseur-adjoint du lycée Jean Moulin, Pézenas
Stéphane Gerland, proviseur-adjoint du lycée Loubatières, Agde
Benoît Grellet, principal, collège Jules Ferry, Narbonne
Véronique Humbert, principal adjoint, Cité scolaire André Chamson, Le Vigan
Myriam Manificier, IA-IPR d'espagnol
Margareth Manresa, Chargée de mission pour l'espagnol en lycée professionnel
Jean-Paul Mérou, IA-IPR d'anglais
Michèle Roca, proviseur du lycée Jean Lurçat, Perpignan
Martine Roux-Bee, IA-IPR d'anglais
Michel Ryckebusch, proviseur du lycée professionnel Léon Blum, Perpignan
René-Paul Sanchez, proviseur du lycée Chaptal, Mende
Philippe Soumet, proviseur-adjoint du lycée Louis Feuillade, Lunel
Marie-Hélène Van Grunderbeek, IA-IPR d'espagnol

Académie de Montpellier
juin 2010



ÉDUCATION NATIONALE
 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
 ET RECHERCHE



Rectorat
 31 rue de l'Université - CS 39004
 34064 Montpellier cedex 2
www.ac-montpellier.fr